

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة الصحة
MINISTERE DE LA SANTE
الوكالة الوطنية للدم
AGENCE NATIONALE DU SANG



Réf : ...1135 / ANS / DG / ...2026..

الرقم: / وود / م ع /

28 SEPT 2026

Annulation de l'attribution provisoire

L'Agence Nationale Du Sang informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°15/2026 ayant pour objet :
« Acquisition de Matériel informatique pour l'année 2026 au profit de l'agence Nationale du Sang » que l'attribution est annulée et ce, en application des dispositions de l'article 73 du Décret Présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 49 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics.

La Directrice Générale



المديرة العامة
حورية نوافديت